



92 Montée de la Mairie- 73460 TOURNON
04 79 38 51 90 - mairie@tournon-savoie.com
<http://www.tournon-savoie.com>

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 AOUT 2025

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ

LE DIX HUIT AOUT A 20H

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
12	9	9

Date convocation	Date affichage	N° délibération
07/08/2025	11/08/2025	2025/19

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, OMELTCHENKO Luc, GIANNINA Gisèle, RIMBOUD Christelle, CHATELAIN Éric, CHEVRIER-GROS Sébastien, MURAZ-DULAURIER Gilles

Absents : ALIOUA Yacine, DRAGNEA Cindy, GARDET-CADET Michel

Secrétaire : Luc OMELTCHENKO

A 20h, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

DELIBERATION N°2025/19

VALIDATION DES CHEQUES ASSOCIATION - ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 – 4^{EME} VERSEMENT

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 12 décembre 2003 concernant la modification du règlement des "chèques Associations".

Pour l'année scolaire 2024/2025, 72 enfants sont éligibles au dispositif des chèques association. La distribution a concerné 39 enfants, soit 78 chèques association à ce jour.

4 chèques associations ont été retournés en mairie pour remboursement, pour un montant total de **200 €**. Cette somme est destinée à aider les associations qui accueillent les enfants de Tournon. Le détail de la répartition de ces subventions est fourni en annexe de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **DÉCIDE** d'attribuer, aux associations ayant retourné les chèques associations en mairie, des subventions pour un montant total de **200 €** selon la répartition jointe à cette délibération
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires correspondants seront prévus au budget

Le Maire,
Sandrine BERTHET

Le secrétaire de séance
Luc OMELTCHENKO

Transmis au contrôle de légalité
Le **19 AOUT 2025**

Publié le **19 AOUT 2025**

CHEQUES ASSOCIATIONS

DÉLIBÉRATION DU 18 AOUT 2025

(année scolaire 2024-2025 - 4ème versement)

ASSOCIATIONS	CHEQUES ASSOCIATIONS UTILISÉS PAR LES FAMILLES <i>et retournés en mairie par les associations</i>		REPARTITION FAMILLE/ASSOCIATION		TOTAL
	Nbre de chèques	Nbre d'enfants <i>Valeur : 50€ /chèque (2 chèques/enfant)</i>	Participation frais d'inscription 35 € par chèque	Subvention association 15 € par chèque	
COMBE DE SAVOIE BADMINTON CLUB	4	2	140.00 €	60.00 €	200.00 €
TOTAL	4	2	140.00 €	60.00 €	200.00 €